

# **SKOS CSIAS COSAS**

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe  
Conférence suisse des institutions d'action sociale  
Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale  
Conferenza svizra da l'agid sozial

Document de base

Nombre de bénéficiaires et coûts de l'aide sociale 2020 - 2023

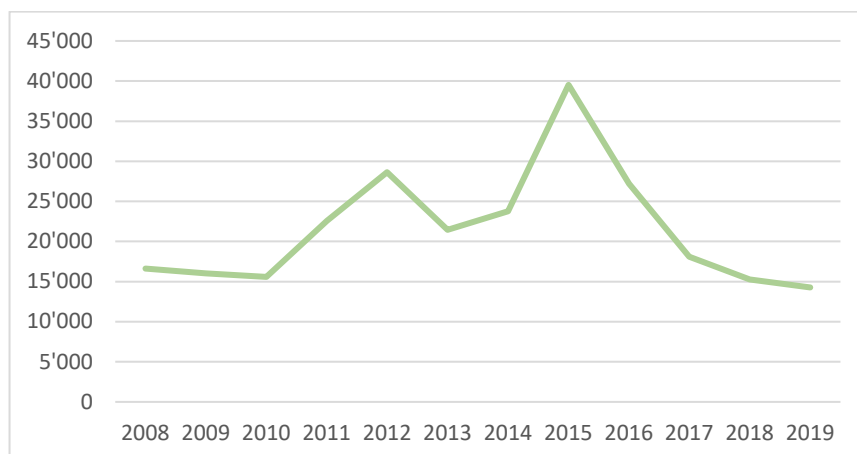
## **Estimation de la hausse liée aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire**

Berne, octobre 2020

## 1. Point de départ

La Suisse a enregistré au cours des années 2014 à 2016 un nombre élevé de demandes d'asile. Il faut remonter à la fin des années 1990 pour connaître un pic de demandes plus important, après cette date, leur nombre s'est inscrit en nette recul.

Fig. 1 : Nouvelles demandes d'asile (Source : statistique en matière d'asile SEM)



Les réfugiés au bénéfice de l'asile (permis B) sont soutenus par la Confédération durant les cinq premières années qui suivent leur demande d'asile. Les personnes et les réfugiés admis à titre provisoire (permis F) sont pris en charge par la Confédération pendant 7 ans à compter de la date de leur entrée en Suisse, au-delà ce sont les cantons et les communes qui prennent le relais. Les personnes arrivées en Suisse en 2015 et ayant obtenu ensuite le statut de réfugié passent sous la compétence des cantons et des communes à partir de 2020 et les personnes admises à titre provisoire à partir de 2022. Ce changement devrait entraîner une hausse des coûts de l'aide sociale pour les cantons et les communes et les médias en ont publié plusieurs estimations. Celles-ci, cependant, se fondent sur des sources de données imprécises et varient sensiblement, si bien que la CSIAS a développé son propre modèle de calcul à partir des données de la statistique en matière d'asile et de la LEI du SEM et de la statistique sur l'aide sociale de l'OFS.

## 2. Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale

L'estimation de l'accroissement du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale lié aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire est basée sur les trois facteurs que voici : les entrées, les sorties et le taux d'aide sociale.

## a. Entrées

La statistique de l'asile et la statistique LEI fournissent des informations sur le nombre de personnes vivant en Suisse en tant que personnes ou réfugiés admis à titre provisoire (AP/RAP) ou en tant que réfugiés reconnus avec asile (R). Ces mêmes statistiques renseignent aussi sur la durée du séjour de ces personnes en Suisse.

Il en ressort que 48'000 AP/RAP vivaient en Suisse au 31 décembre 2019, dont 34'000 depuis moins de 7 ans et 14'000 depuis plus de 7 ans (AP7+ et RAP7+). Sur les 43'400 R de Suisse, 25'400 avaient déposé la demande d'asile qui a abouti à leur reconnaissance en tant que réfugiés moins de 5 ans auparavant et 18'000 R plus de 5 ans auparavant (R5+). S'agissant des réfugiés statutaires réinstallés, la compétence financière est transférée aux cantons au bout de 7 ans de séjour en Suisse (RER7+). Dans la statistique considérée, ils sont comptabilisés avec les R5+ en fonction de la durée.

Selon les données de la statistique en matière d'asile pour les années 2012 à 2018, l'effectif des AP/RAP a baissé en moyenne de 35 % pendant les 7 années de compétence fédérale, tandis que celui des R a reculé de 3% en moyenne pendant les 5 années de compétence fédérale. A partir des indications concernant la reconnaissance du statut de réfugié ou l'octroi d'une admission provisoire et en tenant compte des taux de sorties, il est possible de calculer le nombre de personnes qui seront possiblement transférées à la compétence des cantons et des communes entre 2020 et 2023. L'accroissement annuel oscille entre 13'600 personnes en 2022 et 7'100 personnes en 2023. Le pic des demandes d'asile enregistré en 2015 a pour effet de grossir les effectifs en 2020 (R) et en 2022 (AP/RAP). La diminution du nombre de demandes d'asile dès 2017 se fera ressentir à partir de 2023.

Tab. 1 : Evolution du nombre de bénéficiaires

|   | 2018   | 2019   | 2020   | 2021   | 2022   | 2023   |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Effectif AP7+ et RAP7+ au 31 décembre.                          | 12'535 | 14'036 | 14'986 | 17'850 | 24'975 | 24'728 |
| Augmentation durant l'année                                     | 2443   | 3113   | 3055   | 5112   | 9803   | 3499   |
| Sorties en cours d'année  | 1513   | 1612   | 2105   | 2248   | 2678   | 3746   |
| AP7+ et RAP7+ bénéficiaires de l'aide sociale pendant l'année   | 8975   | 10'274 | 10'970 | 13'066 | 18'282 | 18'101 |
| Taux d'aide sociale   | 71.6 % | 73.2 % | 73.2 % | 73.2 % | 73.2 % | 73.2 % |
| Effectif R5+ et RER7+ au 31 décembre                            | 12'861 | 18'007 | 25'280 | 27'613 | 30'053 | 32'128 |
| Augmentation durant l'année                                     | 2907   | 5635   | 8173   | 3597   | 3821   | 3578   |
| Sorties en cours d'année  | 363    | 489    | 900    | 1264   | 1381   | 1503   |
| R5+ bénéficiaires de l'aide sociale pendant l'année             | 9208   | 13'235 | 18'581 | 20'296 | 22'089 | 23'614 |
| Taux d'aide sociale   | 71.6 % | 73.5 % | 73.5 % | 73.5 % | 73.5 % | 73.5 % |
| Nombre total de bénéficiaires                                   | 18'183 | 23'509 | 29'551 | 33'362 | 40'371 | 41'715 |
| Augmentation de l'effectif des bénéficiaires par rapport à 2018 | 0      | 5326   | 11'368 | 15'179 | 22'188 | 23'532 |

#### b. Sorties

S'agissant des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés, les sorties résultent de départs de la Suisse, de changements de type d'autorisation de séjour suite à un mariage, à la réglementation des cas de rigueur ou encore à un décès.

En ce qui concerne les AP/RAP, le pourcentage moyen de sorties au cours des 7 premières années de séjour s'élevait à 15% par an entre 2012 et 2018. Dans le cas des R et pendant les 5 premières années depuis le dépôt de la demande d'asile, la proportion de sorties s'inscrivait à 5% par an en moyenne de 2015 à 2018. C'est à partir de ces deux taux que sont calculées les valeurs de 2020 à 2023. Du fait d'une durée de séjour qui reste encore brève, il n'est pas encore possible de fournir des chiffres correspondants pour les RER.

#### c. Taux d'aide sociale

Selon la statistique de l'aide sociale réalisée par l'Office fédéral de la statistique, le taux d'aide sociale des AP7+/RAP7+ et des R5+ demeure stable depuis quelques années (période de comparaison 2012 à 2018) et s'établit à une valeur quasiment identique de 73% pour les deux groupes. Le modèle de calcul se fonde sur un taux d'aide sociale de 73,2 % pour les AP7+ / RAP7+ et de 73,5 % pour les R5+ / RER7+.

### 3. Coûts de l'aide sociale

Les coûts par bénéficiaire de l'aide sociale ont continuellement augmenté ces dernières années, passant de 9'495 francs en 2013 à 10'379 francs en 2018.

L'estimation part d'une croissance similaire de 2% des dépenses par bénéficiaire pour les années 2020 à 2023.

Tab. 2 : Dépenses nettes de l'aide sociale pour les AP /RAP /R 2018 -2023

|   | 2018        | 2019        | 2020        | 2021        | 2022        | 2023        |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Nombre total de bénéficiaires                     | 18'183      | 23'509      | 29'551      | 33'362      | 40'371      | 41'715      |
| Aide sociale / année / bénéficiaire (CHF)         | 10'379      | 10'587      | 10'798      | 11'014      | 11'235      | 11'459      |
| Total des dépenses de l'aide sociale/ année (CHF) | 188'721'357 | 248'881'444 | 319'098'746 | 367'453'436 | 453'550'053 | 478'023'725 |
| Augmentation par rapport à 2018 (CHF)             | 0           | 60'160'087  | 130'377'389 | 178'732'079 | 264'828'696 | 289'302'368 |

### Conclusions

Le scénario de référence esquissé dans le présent document se rapporte aux développements observés dans les dernières années qui ont précédé le lancement de l'Agenda Intégration et qui se caractérisaient par une conjoncture favorable. On peut s'attendre à ce que le lancement de l'Agenda pour l'intégration en 2019 exerce un impact potentiellement positif sur le taux d'activité des AP /RAP et des R/RER et fasse ainsi baisser les coûts de l'aide sociale. D'un autre côté, la pandémie du COVID risque d'entraîner une récession économique qui se répercutera sans doute défavorablement sur l'intégration du groupe considéré sur le marché du travail.

Les estimations avancées autorisent les conclusions suivantes :

- Les personnes qui ont déposé une demande d'asile en Suisse entre 2014 et 2016 passeront sous la compétence des cantons entre 2020 et 2022. Dans l'hypothèse d'une évolution similaire en termes d'emploi et de durée du séjour, ce changement aura pour effet de grossir le nombre d'AP7+ / RAP7+ et de R5+ / RER7+ soutenus par des fonds cantonaux et communaux dont l'effectif devrait passer de 18'200 personnes en 2018 à 41'700 personnes environ en 2023.
- En 2023, les coûts que les cantons et les communes sont appelés à supporter pour soutenir ces deux groupes dépasseront de 289 millions de francs ceux de 2018. Les dépenses supplémentaires cumulées pour les années 2020 à fin 2023 s'élèveront à environ 863 millions de francs.
- Le scénario optimiste table sur un taux de sortie de l'aide sociale supérieur de 10% : pour autant que les objectifs de l'Agenda Intégration puissent se concrétiser dans un environnement économique stable, ils permettront de diminuer le taux d'aide sociale des personnes du domaine de l'asile et des réfugiés. Dans cette hypothèse,

l'augmentation des coûts totaux par rapport à 2018 se limitera à 241 millions de francs suisses et les dépenses supplémentaires cumulées s'élèveront à quelque 701 millions de francs pour la période 2020 – fin 2023.

- Le scénario pessimiste suppose un taux de sortie inférieur de 10 %: si les objectifs du programme d'intégration ne peuvent se réaliser comme prévu et que l'économie entre en récession, il en résultera une hausse du taux d'aide sociale pour le groupe de personnes issues du secteur de l'asile et des réfugiés et il faudra s'attendre à une augmentation des coûts totaux de 337 millions de francs suisses par rapport à 2018. Les dépenses supplémentaires cumulées se monteront alors à quelque 1'025 millions de francs suisses pour la période 2020 – fin 2023.

## Liste des abréviations

|       |  |
|-------|--|
| R     | Réfugiés ayant obtenu l'asile, y compris les apatrides au sens de l'art. 31, al.1 AIG)   |
| R5+   | Réfugiés ayant obtenu l'asile (séjournant en Suisse depuis plus de 5 ans à compter du dépôt de leur demande d'asile), y compris les apatrides au sens de l'art. 31, al.1 AIG (ayant droit à un permis B et séjournant depuis plus de 5 ans en Suisse depuis l'obtention de l'asile)* |
| RER   | Réfugiés réinstallés   |
| RER7+ | Réfugiés réinstallés (séjournant depuis plus de 7 ans en Suisse)*  |
| AP    | Personnes admises à titre provisoire   |
| AP7+  | Personnes admises à titre provisoire (séjournant depuis plus de 7 ans en Suisse)*  |
| RAP   | Réfugiés admis à titre provisoire  |
| RAP7+ | Réfugiés admis à titre provisoire (séjournant depuis plus de 7 ans en Suisse)*   |
| *     | Ces groupes de personnes relèvent de la compétence financière des cantons et des communes.   |

Octobre 2020/mk